

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du

Collège Ellis

Mars 2014

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le Collège Ellis est un établissement d'enseignement collégial privé subventionné. Une nouvelle version de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) a été adoptée par le Collège le 28 novembre 2013. Cette politique s'applique aux programmes de formation collégiale menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC). Elle est commune aux quatre campus de l'établissement situés à Drummondville, Trois-Rivières, Longueuil et Montréal. La PIEP révisée remplace les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes du campus à Trois-Rivières – École commerciale du Cap – et du campus à Drummondville – Collège d'affaire Ellis. Ces politiques ont déjà fait l'objet d'un examen par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial en 1997.

La PIEP du Collège comporte neuf sections : les finalités et les objectifs de la PIEP, le processus d'évaluation d'un programme d'études, le système d'information sur les programmes, les critères d'appréciation du programme, le mode de détermination des programmes d'études à évaluer, le partage des responsabilités, le mécanisme de révision de la politique, les points divers et l'entrée en vigueur de la politique.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Ellis lors de sa réunion tenue le 13 mars 2014. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEP publié en mars 2011¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

Finalités et objectifs

La politique comprend des finalités et des objectifs clairs, précis et dont l'atteinte peut être mesurée. Dans les finalités, on retrouve une préoccupation relative à l'amélioration continue de la qualité des programmes et de la formation offerte. De plus, le texte expose des principes déontologiques qui encadrent le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation.

Partage des responsabilités

La présentation des rôles ainsi que les responsabilités des différents intervenants sont précisées et le partage est adapté à la structure du Collège. Il revient à la Direction des études de déterminer le programme à évaluer et de s'assurer de la mise en œuvre et de la révision de la politique. La Direction des études approuve également le devis d'évaluation alors que la responsabilité relative à l'adoption du rapport d'évaluation d'un programme est assumée par le conseil d'administration du Collège. L'élaboration et la réalisation d'un plan d'action sont intégrées dans les fonctions du coordonnateur de programme.

La composition du comité d'évaluation est clairement établie dans la politique. Bien que les modalités d'évaluation prévoient la participation des professeurs, des étudiants et des diplômés, la participation du personnel professionnel et technique au processus d'évaluation n'est pas prévue par la politique. Le Collège aurait intérêt à l'inclure dans sa politique.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, mars 2011, 24 pages.

Système d'information sur les programmes

La politique décrit les modalités et les composantes du système d'information (pour les DEC et les AEC) en précisant notamment les types ou catégories de données et d'indicateurs retenus pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de chaque programme et en apprécier les résultats. Parmi les données, on note entre autres celles sur les inscriptions, sur le cheminement scolaire de chaque étudiant, sur les taux de réussite, sur la diplomation et sur le placement des diplômés. Des données qualitatives sur le programme, comme la perception des professeurs, des étudiants et des employeurs, se retrouvent également dans le système d'information.

Le maintien du système d'information continu sur les programmes est sous la responsabilité de la Direction des études.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

Le Collège fixe une période maximale d'évaluation d'un programme à dix ans. Le calendrier d'évaluation peut être influencé par diverses considérations, comme le système d'information sur les programmes d'études, l'évaluation d'agrément, les constats annuels relevant des problématiques majeures ou la révision d'un programme. Toutefois, le Collège réalise en continu l'évaluation de ses programmes et produit une synthèse triennale qui peut amener le Collège à réaliser une évaluation périodique.

Processus d'évaluation d'un programme

La politique du Collège présente clairement les étapes d'évaluation d'un programme et contient les critères qui lui permettent d'apprécier les principales dimensions de son programme. Ces derniers sont ceux proposés par la Commission, soit la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

De plus, la politique décrit le contenu du devis d'évaluation, qui comprend notamment la description du programme et des questions d'évaluation, les critères et les indicateurs retenus aux fins d'évaluation, la méthodologie, le calendrier et les modalités de réalisation de l'évaluation. Le devis doit être approuvé par la Direction des études du Collège. La réalisation de l'évaluation est prise en charge par le comité d'évaluation. Le contenu type

du rapport d'évaluation est également décrit dans la politique. Il inclut la description du programme et du processus d'évaluation, les données sur lesquelles repose l'évaluation, ainsi qu'un plan d'action qui traduit en actions les recommandations retenues au terme de l'évaluation. Par ailleurs, la politique expose les règles de diffusion du rapport et prévoit assurer la crédibilité de l'évaluation d'un programme en prenant l'avis de la Commission des études. Enfin, la politique confie le suivi de l'évaluation au coordonnateur de programme.

Mécanisme de révision de la politique

La politique décrit un mécanisme d'autoévaluation de son application dont la Direction des études est responsable. Les critères utilisés et l'instance responsable sont mentionnés. Toutefois, la politique ne précise pas la périodicité des évaluations de l'application de la PIEP et les modalités de participation des individus et des instances dans la démarche. De plus, elle n'inclut pas les indications méthodologiques. La Commission *suggère* au Collège de préciser le mécanisme d'autoévaluation de l'application de la PIEP.

Une révision de la politique, sous la responsabilité de la Direction des études, est également prévue par le Collège Ellis. La politique peut être révisée en tout temps, dès que des ajustements s'imposent. La Direction des études consulte la régie des études ainsi que la Commission des études avant d'apporter des modifications à la politique. Le conseil d'administration, après avoir reçu l'approbation de la Direction générale, adopte la politique révisée qui est déposée par la suite auprès de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Conclusion

En conclusion, la Commission estime que la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Ellis est **satisfaisante**. Elle comprend la plupart des composantes et des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Toutefois, la Commission suggère au Collège de préciser dans sa politique le mécanisme d'autoévaluation de son application en y ajoutant la périodicité des évaluations de l'application de sa politique, les modalités de participation des individus et des instances de même que les indications méthodologiques.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Alla Mitriashkina, agente de recherche